



Abus de contrat intérim pendant 17 ans

Par **serf**, le **23/07/2013** à **19:44**

bonjour,
voilà c'est le cas de mon père qui a travaillé pour une intérieur bien connu dans le domaine du bâtiment et pour la même entreprise pendant plus de 17 ans avec des petits contrats d une semaine à 20 jours renouvelables et ça pendant 17 ans.et il a toujours reçu un paquet de contrat par courrier et par double sans jamais les signé ou quand lui demande de les faire signés. maintenant il est a retraite depuis janvier. merci pour votre avis

Par **moisse**, le **24/07/2013** à **07:31**

bonjour

Bien,

Et quelle est la question ??

Sans connaitre la question je vais tenter la réponse : tous les litiges relatif au contrat de travail sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes, qu'il faut saisir si on veut faire reconnaitre un droit quelconque, et l'indemnisation d'un préjudice.